

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DU CLOCHER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture ARIES.

SDED - ECLAIRAGE PUBLIC

Par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour les travaux d'éclairage public «Le Village, Route des Combes, Ruelles des maisons neuves et impasse des vergers».

GARDERIE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Par 13 voix pour et 1 abstention les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2012-2013.

- forfait annuel : 100 euros par enfant pour l'année scolaire 2012-2013
- forfait trimestriel : 50 euros par enfant pour l'année scolaire 2012-2013
- forfait mensuel : 20 euros par enfant pour l'année scolaire 2012-2013
- ticket journalier : 3.50 euros par enfant pour l'année scolaire 2012-2013

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : repas cantine 3,50 euros.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 3 POSTES D'AGENTS D'ANIMATION ET 1 POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Suite à des modifications de personnel Monsieur le Maire propose le recrutement pour une durée déterminée, de trois agents d'animation et un agent technique pour l'entretien des bâtiments communaux et l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, à la garderie et transports scolaires. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

ASSURANCE : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA d'un montant de 1 117,73 euros correspondant au règlement du bris de vitrage salle Heramen.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande du tennis club Erômain sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accorde une subvention exceptionnelle de 370,76 euros au tennis club Erômain pour la réparation de la porte du club house suite à un vol.

pour extrait
en Mairie, le 25 juillet 2012
le Maire,